



L'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques
en partenariat
avec la Fondation Groupe Dépêche et le Rectorat de Toulouse

LE PRIX du CHEF-D'ŒUVRE 2021-22 **niveau Terminale CAP**

La section départementale de l'AMOPA organise le Prix du CHEF-D'ŒUVRE à destination des jeunes inscrits dans une formation de CAP en lycée professionnel ou CFA du département.
Les lauréats sélectionnés au niveau départemental pourront concourir au Prix académique qui récompensera les meilleures présentations orales de chef-d'œuvre.

Règlement

Sous couvert d'un membre du Lycée professionnel ou du Centre de formation d'apprentis, la présentation orale du chef-d'œuvre sera enregistrée en vidéo dans le cadre de la formation. Elle sera individuelle.

L'enregistrement ne devra pas excéder **5 minutes** et la présentation sera évaluée selon les **critères de clarté de présentation, de qualité de l'oral et de pertinence des termes utilisés.**

Le Prix concerne toutes les spécialités professionnelles. Les lauréat.e.s se verront décerner une récompense définie par le jury.

L'enregistrement vidéo sera envoyé **par WeTransfer** à l'adresse mail : michele.doerflinger@ac-toulouse.fr ou sur clé USB à l'adresse indiquée ci-dessous,

avant le 21 avril 2022

(les enregistrements arrivés après cette date ne seront pas pris en compte par le jury).

Dans l'envoi seront indiqués le nom du/de la candidat.e, la classe, la formation professionnelle concernée, le nom et la fonction de l'enseignant.e ou format.eur.rice, le nom de l'établissement de formation avec les coordonnées postales et l'adresse mail. Les décisions du jury sont sans appel. Les prestations orales enregistrées peuvent être vues dans le cadre du concours par des membres de l'AMOPA et du Rectorat. (L'autorisation du droit à l'image ci-jointe sera à transmettre avec l'envoi).

L'adresse postale est la suivante :

AMOPA, Prix du Chef-d'œuvre
INSA

135, avenue de Rangueil 31077 TOULOUSE CEDEX 04

La participation au prix implique l'acceptation par l'auteur du présent règlement.

Tous renseignements complémentaires sont à demander à michele.doerflinger@ac-toulouse.fr

Siège départemental : AMOPA, section de la Haute-Garonne, INSA Toulouse
135 Avenue de Rangueil 31077 TOULOUSE Cedex
www.amopa31.net